

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2022



Compte-rendu

L'an deux mil vingt deux, le 3 février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 29 janvier 2022

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Estelle FORGET, Nicolas TANGUY, Thierry MERRAND, Yann BRIAND, Françoise HAMEURY, Françoise CABIOCH-LE GALL, Guéna PRIGENT, Philippe POHAREC, Charlotte BERTALOT, Françoise LE MITOUARD, Guy NICOL

*Etaient absents : Nicolas BOTROS Pouvoir à Gwenolé GUYOMARC'H
 Réjane LOUIN Pouvoir à Philippe POHAREC
 Théophile PAIMPARAY Pouvoir à Guy NICOL*

Secrétaire de séance : Charlotte BERTALOT

N° délibération	Objet	Proposition au Conseil	Décision
2022-001	Subventions aux associations	Approuver l'octroi des subventions	Adopté à l'unanimité
2022-002	Subvention Ecole de Locquirec	Approuver l'octroi d'une subvention de 2.727,46 € - Classe de découverte CM1 – CM2	Adopté à l'unanimité
2022-003	Subvention Ecole de Locquirec	Approuver l'octroi d'une subvention de 850,00 € - Activités 2022	Adopté à l'unanimité
2022-004	ULAMIR – Avenant relatif à la participation intercommunale pour la période 2022-2023-2024	Autoriser le Maire à signer l'avenant	Adopté à l'unanimité
2022-005	Morlaix Communauté – Adoption du Projet Territorial de Cohésion Sociale 2022-2026	Approuver le Projet Territorial de Cohésion Sociale 2022-2026 et ses annexes	Adopté à l'unanimité

2022-006	Camping Municipal – Confortement mur de soutènement	Autoriser le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise Franck NEDELEC d'un montant de 7.655,00 € HT	Adopté à l'unanimité
2022-007	Camping Municipal – Achat et installation de deux cabanétapes	Autoriser le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise la Cabanerie d'un montant de 10.080,00 € HT	Abstention à l'unanimité
2022-008	Acquisition par la Commune du terrain et hangar SNSM Route de Morlaix	Approuver la cession par la Société Nationale de Sauvetage en Mer de Paris au profit de la Commune de la parcelle cadastrée AL0110 pour un montant symbolique	Adopté à l'unanimité
2022-009	Occupation Domaine Public -Moulin de la Rive	Autoriser le maire à signer la convention temporaire d'occupation de domaine public du 1 ^{er} avril 2022 au 31 octobre 2022, entre la Commune et Monsieur Nicolas GEFFROY, pour une activité de petite restauration, avec l'installation d'un cabanon en bois et d'une terrasse, aux conditions tarifaires de « droit de terrasse », soit 14,00 € par m ² d'emprise au sol, sur une surface d'environ 40 m ² (10 m de long et 4 m de large), soit 560,00 € pour la période du 1 ^{er} avril 2022 au 31 octobre 2022.	Adopté à l'unanimité

2022-010	Renouvellement participation financière Distributeur Automatique de Billets	<p>Approuver le renouvellement de la participation financière de la commune au surcoût d'exploitation du Distributeur Automatique de billets, à hauteur de 4.500,00 € par an, au bénéfice de la Banque Populaire Grand Ouest.</p> <p>Autoriser le Maire à signer le protocole d'accord pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction par période annuelle aux mêmes conditions.</p>	Adopté à l'unanimité
2022-011	Approbation de la CLECT du 27 novembre 2021 des charges transférées au 1 ^{er} janvier 2020 – Gestion des eaux pluviales	Approuver le rapport	Adopté à l'unanimité
2022-012	Organisation du temps de travail	<p>Fixer le temps de travail applicable à 35 heures hebdomadaires de travail en moyenne sur l'année.</p> <p>Décider de mettre fin aux dispositifs d'organisation du temps de travail préalablement mis en place, notamment des jours de congés non prévus par le cadre légal et réglementaire.</p>	Adopté à l'unanimité
2022-013	Camping – création de postes préparation saison 2022	<p>Approuver :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'un poste d'agent d'accueil à temps complet du 1^{er} mars au 21 octobre 2022, - La création d'un poste d'agent d'entretien à temps complet du 1^{er} avril au 31 octobre 2022 	Adopté à l'unanimité

2022-014	Gisement de sables coquillers de la Pointe d'Armor – Déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers	<p>Approuver la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers sur la concession de sables coquillers dite Pointe d'Armor déposée par la Compagnie Armoricaïne de Navigation.</p> <p>Solliciter la Compagnie Armoricaïne de Navigation à présenter une renonciation au titre minier qu'elle déteint en vertu du décret du 14 septembre 2015.</p>	Adopté à l'unanimité
2022-015	Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales	Prendre acte et mettre en œuvre les nouvelles règles de publicité de l'ensemble des actes adoptés par les collectivités territoriales applicables à compter du 1 ^{er} juillet 2022.	Adopté à l'unanimité
2022-016	Tarifs camping 2022	Approuver les tarifs camping applicables pour 2022 validés par la commission camping en date du 15 décembre 2021.	Adopté à l'unanimité